

Dès la rentrée prochaine, le picard et le flamand pourront être enseignés à l'école

Par **Emma Ferrand** • Publié le 17/12/2021 à 10:52 • Mis à jour le 17/12/2021 à 11:11



L'apprentissage du picard et du flamand à l'école sera effectif dès la rentrée scolaire 2022. *Crédits photo: Syda Productions*

Les élèves des académies de Lille et Amiens pourront apprendre le picard au collège et au lycée.

Dès la rentrée de septembre 2022, le picard et le flamand pourront être enseignés à l'école. Au même titre que le l'alsacien, le basque, le breton ou encore le corse, ces deux langues régionales pourront être proposées à l'école primaire, au collège et au lycée. Le picard pourra être dispensé aux élèves des académies de Lille et Amiens, tandis que l'apprentissage du flamand occidental ne sera proposé qu'aux enfants et adolescents de l'académie de Lille, indique une circulaire publiée au [Bulletin officiel de l'Éducation nationale](#).

L'enseignement devra être réalisé *«dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves»*, précise la circulaire. Pour l'heure, la liste des établissements intéressés par la mesure ainsi que le programme n'ont pas été établis. Dans un communiqué de presse, la région académique Hauts-de-France affirme : *«Les deux académies vont désormais travailler concrètement et dans la concertation sur les contours de ces enseignements (contenus, pédagogie, ressources humaines, formation) en vue de premières implantations à la rentrée 2022.»*

Une «tradition» transmise «aux jeunes générations»

Cette décision ravit de nombreux politiques. C'est le cas de Xavier Bertrand, président de la région des Hauts-de-France qui écrit sur Twitter: *«Bonne nouvelle pour notre Région: le picard, comme le flamand occidental, a été inclus dans la nouvelle circulaire et pourra donc être enseigné à l'école! Cette tradition, cette part de notre patrimoine seront préservées et continueront à être transmises aux jeunes générations.»*

Dans un communiqué de presse, Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, s'est félicité de *«cette décision de l'État [...] Elle favorisera la diffusion du picard, héritage historique de notre département et de notre pays, et concourra à sa sauvegarde»*. Le 6 décembre dernier, quatre sénateurs avaient milité pour la reconnaissance du picard comme langue régionale auprès du Premier ministre Jean Castex. C'est désormais chose faite.